

Investissement

Socialement

Responsable

100 %
garanti à
l'échéance⁽¹⁾

Allianz Cap ISR 2016

Votre nouveau FCP à formule d'une durée de 6 ans.

Allianz 

Offre de commercialisation
privilégiée du 6 avril 2010
au 31 juillet 2010⁽²⁾ inclus.
Profitez-en dès maintenant !



La formule

Investissement
Socialement
Responsable

Allianz Cap ISR 2016⁽³⁾ est un Fonds Commun de Placement (FCP) dont la performance, à l'échéance de la formule, repose sur un panier composé de 25 actions de la zone euro.

L'objectif de gestion du FCP Allianz Cap ISR 2016 est de vous faire bénéficier à l'échéance :

- **d'une garantie de 100 % du capital investi⁽¹⁾,**
- **d'une performance liée à l'évolution d'un panier de 25 actions de la zone euro. Cette performance, à l'échéance, est limitée à 60 % (soit un taux de rendement annuel maximum de 8,15 %). Elle est calculée de la manière suivante :**
 - Chaque année, on calcule la performance de chaque action depuis l'origine. Les performances positives sont remplacées par 10 % (qu'elles soient inférieures ou supérieures à 10 %). Les performances négatives sont prises en compte telles quelles.
 - La performance annuelle correspond à la moyenne arithmétique des 25 actions ainsi calculées soit une performance annuelle maximale de 10 %. Si cette performance est négative, elle est remplacée par 0 %.

A l'échéance, la performance finale correspondra à la somme des 6 performances annuelles ainsi calculées. Ainsi, la performance finale du fonds pourra varier entre 0 % et 60 % (soit un taux de rendement annuel maximum de 8,15 %).

Dans tous les cas, votre capital investi est entièrement garanti à l'échéance⁽¹⁾.

Vous ne bénéficierez toutefois pas des dividendes du panier d'actions.

(1) Sous réserve des conditions fixées dans le prospectus simplifié du FCP. Hors frais et pour les investisseurs ayant souscrit pendant la période de commercialisation privilégiée et ayant gardé leur investissement jusqu'au 25/08/2016.

(2) Ou à une date antérieure si le montant de l'encours de 60 millions d'euros du FCP Allianz Cap ISR 2016 est atteint.

(3) FCP de droit français, classé OPCVM à formule agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 05/02/2010.

Optimisez votre contrat d'assurance vie en choisissant le support Allianz Cap ISR 2016.

Le support Allianz Cap ISR 2016, adossé au FCP Allianz Cap ISR 2016, vous est proposé, entre le 6 avril 2010 et le 31 juillet 2010⁽²⁾ inclus sur plusieurs contrats d'assurance vie multisupports Allianz Vie⁽⁴⁾.

(2) Ou à une date antérieure si le montant de l'encours de 60 millions d'euros du FCP Allianz Cap ISR 2016 est atteint.

(4) Le support Allianz Cap ISR 2016 vous est proposé pour toute nouvelle souscription/adhésion aux contrats d'assurance vie d'Allianz Vie du 06/04/2010 au 19/06/2010 inclus, les reversements et arbitrages sont possibles jusqu'au 31/07/2010 inclus. Pour connaître la liste des contrats d'assurance vie concernés, rapprochez-vous de votre interlocuteur Allianz habituel.



25 actions sélectionnées au sein de la zone euro

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est la déclinaison du développement durable aux métiers de l'investissement.

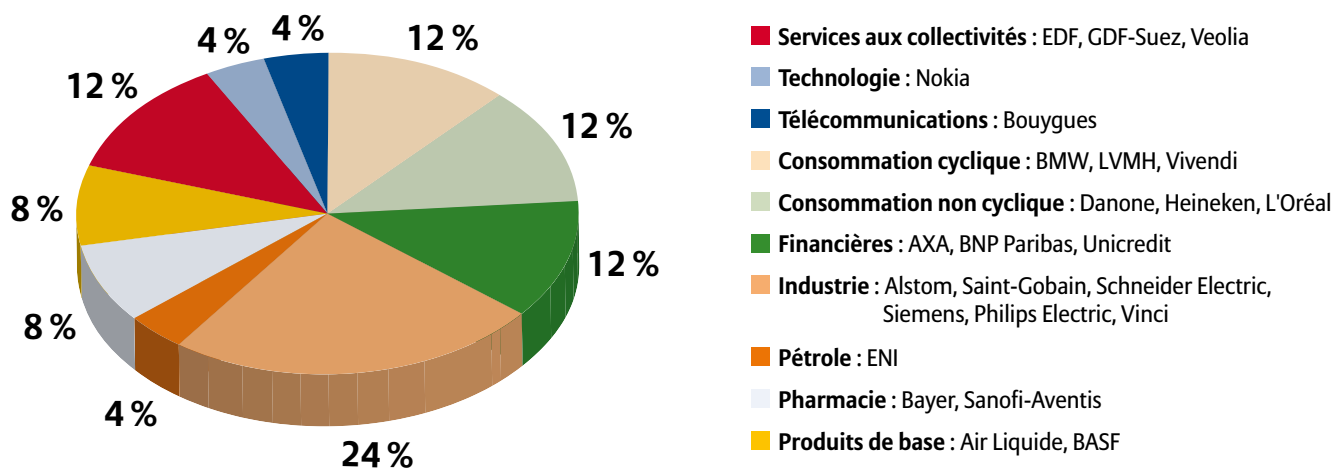
Depuis plusieurs années, Allianz France et Allianz Global Investors, sa filiale de gestion d'actifs, intègrent des dimensions socialement responsables dans leurs choix d'investissement, convaincus qu'elles sont source de valeurs à moyen-long terme. Avec plus de 3,9 milliards d'euros d'encours sous gestion sur le marché français au 31 décembre 2009, AllianzGI est l'un des leaders sur le marché français de l'ISR⁽⁵⁾.

Allianz Cap ISR 2016, bénéficie de l'expertise en gestion ISR du Groupe Allianz.

Le panier d'actions sur lequel la formule de ce FCP est indexée est composé de 25 actions de grandes capitalisations de la zone euro. Elles ont été soigneusement sélectionnées par l'équipe de gestion actions ISR d'AllianzGI selon une double approche combinant des critères financiers et extra-financiers.

A travers l'étude de ces critères, ont été choisies des valeurs disposant du meilleur couple qualité sociétale/qualité financière possible en se basant sur la rentabilité de l'entreprise et en tenant compte de l'implication de cette dernière dans ses relations avec ses collaborateurs, clients, fournisseurs, de la qualité de sa politique environnementale et de son comportement sociétal. Chacune de ces actions a un poids égal de 4 % au sein du panier.

(5) Les porteurs pourront consulter la politique et les engagements ISR de la Société de gestion sur son site Internet à la rubrique « Investissement Socialement Responsable » (<http://www.allianzgi.fr/developpement-durable-et-isr/>).



Exemples

Voici une illustration des modalités de calcul de la formule reprenant les données issues du scénario central.
Les performances des actions du panier se calculent chaque année de la façon suivante :

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action 10	Performance constatée	-2,15 %	1,76 %	0,75 %	3,77 %	27,40 %	43,03 %
	Performance retenue	-2,15 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %
Action 21	Performance constatée	-12,54 %	-9,04 %	12,56 %	5,95 %	-9,48 %	32,52 %
	Performance retenue	-12,54 %	-9,04 %	10,00 %	10,00 %	-9,48 %	10,00 %
Action 25	Performance constatée	3,47 %	7,61 %	10,30 %	3,61 %	22,57 %	29,63 %
	Performance retenue	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %	10,00 %

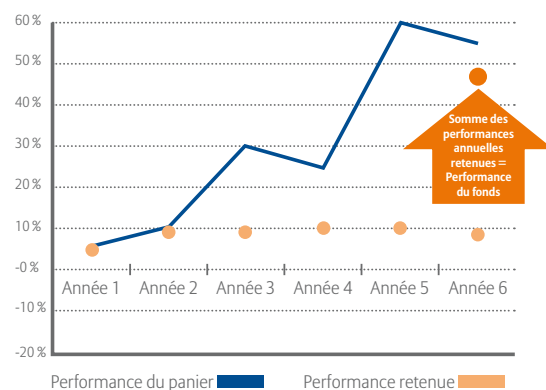
Les modalités de calcul sont identiques pour les 22 autres actions du panier.

Exemples selon différents scénarios de marché :

Scénario positif : forte hausse du panier d'actions sur 6 ans

Année	1	2	3	4	5	6	Somme des performances annuelles	TRA ⁽⁶⁾	Capital à l'échéance pour 100 € investis ⁽⁷⁾
Performance du panier	5,12 %	10,13 %	29,94 %	25,28 %	60,04 %	54,33 %	184,84 %	19,06 %	
Performance retenue	4,34 %	9,04 %	9,07 %	10,00 %	10,00 %	8,20 %	50,64 %	7,07 %	
Performance finale du FCP							50,64 %	7,07 %	150,64 €

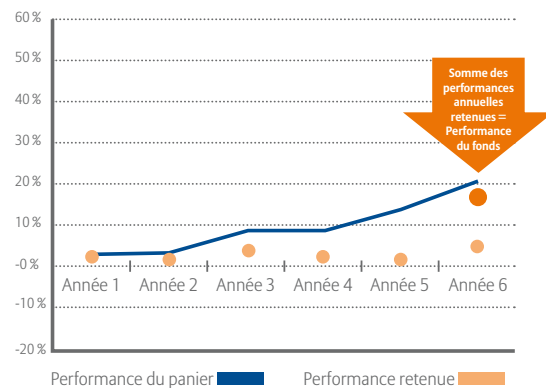
A la date d'échéance de la formule, le 22/08/2016, la somme des performances annuelles du panier est de 184,84 %. La performance de la formule est de 50,64 % soit un TRA⁽⁶⁾ de 7,07 %. La VL⁽⁸⁾ finale, pour une VL⁽⁸⁾ initiale de 100 €, est donc de 150,64 €⁽⁷⁾.



Scénario central : hausse modérée du panier d'actions sur 6 ans

Année	1	2	3	4	5	6	Somme des performances annuelles	TRA ⁽⁶⁾	Capital à l'échéance pour 100 € investis ⁽⁷⁾
Performance du panier	4,72 %	4,93 %	7,64 %	7,65 %	13,46 %	21,41 %	59,80 %	8,13 %	
Performance retenue	3,18 %	2,21 %	3,56 %	3,02 %	2,39 %	4,70 %	19,06 %	2,95 %	
Performance finale du FCP							19,06 %	2,95 %	119,06 €

A la date d'échéance de la formule, le 22/08/2016, la somme des performances annuelles du panier est de 59,80 %. La performance de la formule est de 19,06 % soit un TRA⁽⁶⁾ de 2,95 %. La VL⁽⁸⁾ finale, pour une VL⁽⁸⁾ initiale de 100 €, est donc de 119,06 €⁽⁷⁾.

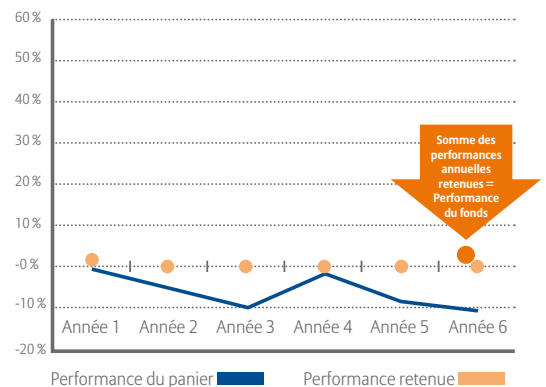


Scénario négatif : baisse du panier d'actions sur 6 ans

Année	1	2	3	4	5	6	Somme des performances annuelles	TRA ⁽⁶⁾	Capital à l'échéance pour 100 € investis ⁽⁷⁾
Performance du panier	-0,83 %	-4,25 %	-10,32 %	-2,90 %	-7,83 %	-11,00 %	-37,13 %	-7,44 %	
Performance retenue	0,58 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,58 %	0,10 %	
Performance finale du FCP							0,58 %	0,10 %	100,58 €

Les performances annuelles négatives sont remplacées par 0 % dans le calcul de la performance finale.

A la date d'échéance de la formule, le 22/08/2016, la somme des performances annuelles du panier est de -37,13 %. La performance de la formule est de 0,58 % soit un TRA⁽⁶⁾ de 0,10 %. La VL⁽⁸⁾ finale, pour une VL⁽⁸⁾ initiale de 100 €, est donc de 100,58 €⁽⁷⁾.



(6) TRA : Taux de rendement annuel.

(7) Hors éventuelles commissions de souscription.

(8) VL : Valeur Liquidative.

Extrait du prospectus simplifié du FCP Allianz Cap ISR 2016

Société de gestion :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier - 75009 Paris.

Avertissement :

Le FCP Allianz Cap ISR 2016 est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie du fonds. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant l'échéance du 25 août 2016, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

Classification : Fonds à formule.

Objectif de gestion :

Pour les porteurs, entrés dans le FCP durant la Période de Commercialisation⁽¹⁾ du FCP et rachetant leurs parts sur la valeur liquidative du 25 août 2016 (Date d'Echéance de la Garantie), l'objectif de gestion du FCP Allianz Cap ISR 2016 est de les faire bénéficier :

- d'une garantie de 100 % du capital investi hors éventuelles commissions de souscription,
- d'une performance liée à l'évolution d'un panier de 25 actions de la zone euro, cette performance est limitée à 60 % (soit un taux de rendement annuel maximum de 8,15 %). Ce panier de 25 actions a été sélectionné au sein de l'univers des grandes capitalisations de la zone euro en sélectionnant des entreprises selon un double critère financier et extra-financier lié aux pratiques des entreprises en matière de développement durable.

La performance est calculée de la manière suivante :

Chaque année, on calcule entre la date de constatation initiale et la date de constatation intermédiaire, la performance de chaque action du panier. Les performances négatives sont prises en compte telles quelles. Les performances positives sont remplacées par 10 % (qu'elles soient inférieures ou supérieures à 10 %).

La performance annuelle correspond à la moyenne arithmétique des 25 actions ainsi calculées soit une performance qui pourrait atteindre maximum 10 %.

Si la performance annuelle du panier ainsi calculée est négative, elle est remplacée par 0 % dans le calcul de la performance finale.

A l'échéance, la performance finale correspondra à la somme des 6 performances annuelles ainsi calculées. Ainsi, la performance finale du fonds pourra varier entre 0 % et 60 % (soit un taux de rendement annuel maximum de 8,15 %).

Economie du produit :

En contrepartie :

- de l'abandon des dividendes des actions du Panier,
- et du plafonnement de la Performance Finale à 60 % (soit un rendement actuariel maximum de 8,15 %), le porteur du Fonds, ayant souscrit pendant la Période de Commercialisation (comme définie ci-dessous), bénéficie de la garantie du capital investi (hors commissions de souscription) à la Date d'échéance de la garantie, et anticipe une stabilité ou une hausse de chaque action aux Dates de Constatation, par rapport à son cours initial. La Performance Finale sera d'autant plus importante qu'à chaque Date de Constatation, le nombre d'actions stables ou en hausse même modérée est important.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Du 02/04/2010 au 16/08/2010 inclus : 3 % max A partir du 17/08/2010 : 5 % max
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Du 02/04/2010 au 16/08/2010 inclus : Néant Du 17/08/2010 au 24/08/2016 inclus : 1 % A compter du 25/08/2016 : Néant
Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,75 % TTC taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Avantages du FCP	Inconvénients du FCP
<ul style="list-style-type: none"> • A la Date d'Echéance de la Garantie, le capital investi (hors éventuelles commissions de souscription) par un porteur entré durant la Période de Commercialisation est garanti quelle que soit la performance du panier d'actions. • Les performances annuelles positives des actions du panier qui sont inférieures à 10 % sont remplacées par 10 %. • A chaque date de constatation, si la performance du panier est négative, elle sera remplacée par 0 % dans le calcul de la performance finale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de bénéficier de la garantie de la performance et du capital détaillée dans l'objectif de gestion, le porteur doit avoir souscrit durant la Période de Commercialisation et doit conserver ses parts jusqu'à la Date d'Echéance de la Garantie (soit le 25 août 2016). • La Performance Individuelle de chaque action du Panier à une Date de Constatation est plafonnée à 10 % même si sa valeur réelle est supérieure. • La performance finale du FCP sera plafonnée à 60 % en raison des plafonds appliqués à chacune des actions dans le calcul de la performance annuelle du panier. De ce fait, le taux de rendement annuel maximum du FCP sera de 8,15 %. • Des performances des actions du panier peuvent être négatives et sans limite à la baisse. Les performances positives des actions du panier étant fixées et plafonnées à 10 %, elles ne compenseront que dans cette limite les éventuelles performances négatives des actions du panier. • Le porteur renonce aux dividendes détachés de chaque action composant le Panier.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances. SA au capital de 643 054 425 euros - 340 234 962 RCS Paris.
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris

www.allianz.fr